

Système d'Information
et de Communication Administrative
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relation avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publiques placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Office National des Postes
Domaine de la prestation : Services financiers de la Poste
Objet de la prestation : Les mandats électroniques du régime interne

Conditions d'obtention

- ce service est destiné aux titulaires de mandats de la caisse nationale de sécurité sociale comportant les codes 0301 et 0302 ainsi que les mandats émis par la caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale ayant le code 0102 ;
- s'adresser au bureau de Poste assurant cette prestation ;
- payer la taxe de renouvellement de la validité du mandat le cas échéant.

Pièces à fournir

Présentation de la carte d'Identité Nationale .

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- présenter la carte d'Identité Nationale (CIN) ; - rapprocher les données de la CIN avec celles figurant sur le mandat ; - payer le montant du mandat au client.	- le client - bureau de Poste de paiement - bureau de Poste de paiement	immédiat

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureaux de Poste reliés au réseau de mandats électroniques de régime interne

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureaux de Poste reliés au réseau de mandats électroniques de régime interne

Délai d'obtention de la prestation

Immédiat

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n°98-38 du 2 juin 1998 relative au code de la Poste.
- Circulaire du Directeur Général de l'Office National des Postes n°82 du 2 juin 2000.
- Circulaire du Directeur Général de l'Office National des Postes n°126 du 28 juillet 2000.

Système d'Information
et de Communication Administrative
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relation avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publiques placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Office National des Postes
Domaine de la prestation : Services financiers de la Poste
Objet de la prestation : Octroi d'une attestation d'émission d'un mandat postal

Conditions d'obtention

- être l'expéditeur du mandat ;
- présenter la demande avant l'expiration d'un délai d'une année à partir de la date d'émission du mandat.

Pièces à fournir

reçu d'émission du mandat ou demande comportant les indications d'émission.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- vérifier les indications ; - remettre l'attestation.	bureau de Poste d'émission	3 jours au maximum

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau de Poste d'émission

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Bureau de Poste d'émission

Délai d'obtention de la prestation

3 jours au maximum

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n°98-38 du 2 juin 1998 relative au code de la Poste.
- Décret n°97-82 du 20 janvier 1997 fixant les tarifs postaux et financiers applicables dans le régime intérieur.
- Décret n°95-1670 du 4 septembre 1995 fixant la liste des certificats administratifs délivrés par les services du Ministère des Communications à ses usagers.